



VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022 À 15H
PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Mandat à la firme d'avocats Fasken Martineau Dumoulin sencrl, s.r.l. dans le dossier de la Cour supérieure no 200-17-026733-170 – Levée de la suspension;
4. Opposition de la Ville de L'Ancienne-Lorette au *Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes*, R.A.V.Q. 1435 en vertu de l'article 115 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.